



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 23/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

Vote	
A l'unanimité	
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture de Montargis

L'an 2026, le 23 Septembre à 17:30, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme PICARD Martine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives éventuelles ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 15/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/09/2026.

Présents : Mme PICARD Martine, Maire, Mme MAULARD Marie-Odile, M. PROCHASSON Grégory, M. FRANCAERT Jean-Luc, Mme BELLANGER Isabelle, M. GEINDREAU Vincent, Mme GUILLEMINOT Patricia, M. FRAPPIN Christophe, M. PICARD Sébastien, Mme GRANGÉ Tracy

Excusé : M. THOMAS Julien

Secrétaire de séance : M. PROCHASSON Grégory

D2026_46 – Renouvellement de la convention d'adhésion au service commun d'archivage de la CCCFG

La Maire explique à l'assemblée que la commune a adhéré au service commun d'archivage pour permettre une mise en conformité des archives communales avec le passage d'un archiviste communautaire afin de réaliser le travail d'archivage dans sa globalité.

L'archiviste est intervenu sur la commune fin 2025 / début 2026 sur une grande partie des archives de la commune. Il reste encore du tri à effectuer ainsi que dans les armoires du secrétariat.

Il est demandé à la commune de se prononcer sur le renouvellement de cette convention qui établit les champs d'application et les données financières.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant les besoins exprimés par un certain nombre de communes et la Communauté de Communes en matière d'archivage ;

Vu le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais ;

Vu la délibération 2023-001 du 24 janvier 2023 de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais pour la " Mutualisation – Création d'un service commun d'archivage ".

Vu la délibération D2023_30 du 09 juin 2023, de la Commune de Fréville-du-Gâtinais, adhérent au Service commun d'archivage,

La Maire propose de renouveler l'adhésion à ce Service commun d'archivage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **décide** le renouvellement de l'adhésion au Service Commun d'archivage,
- **autorise** la Maire à signer la présente convention de mise à disposition de service auprès des communes et tout avenant nécessaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

En mairie, le 25/09/2026

La Maire,

Mme PICARD Martine,

Le secrétaire de séance,

M. PROCHASSON Grégory